

DISCOURS DU SENATEUR LOUIS NEGRE
2^{ème} LECTURE DE LA PROPOSITION DE LOI
VISANT A INSTAURER

UN SERVICE CITOYEN POUR LES MINEURS DELINQUANTS

HEMICYCLE

MARDI 13 DECEMBRE 2011

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre,

Monsieur le Président Commission,

Madame le Rapporteur,

Mes Chers Collègues,

La proposition de loi de notre excellent collègue Eric CIOTTI est un texte fondateur, volontariste, pour une vraie politique d'action, concrète, efficace et d'application rapide.

Nos concitoyens, supporte de plus en plus mal, à juste raison, cette délinquance des mineurs.

En tant qu'élu de la République, notre philosophie est donc de proposer des solutions constructives et non de baisser les bras ou de mener la politique de l'autruche.

Dans un premier temps, en terme de politique générale conduite par le Sénat, je souhaite exprimer ma totale incompréhension et mes plus grands regrets, face à

la posture prise par la rapporteure de la commission des lois et la majorité sénatoriale, qui en posant la question préalable, refuse tout simplement de débattre de ce texte important.

Ne pas partager la même approche est parfaitement concevable, mais ne pas agir ou se voiler la face est pour moi totalement irresponsable.

A l'instar de ce qu'a énoncé récemment Ségolène Royal elle-même, à l'égard de votre candidat à l'élection présidentielle disant que « son point faible c'est l'inaction », l'immobilisme semble devenir la marque de fabrique du socialisme français.

Les français jugeront de l'art socialiste, triste, de l'esquive face aux dures réalités et en définitive de la promotion de l'immobilisme.

Pire encore à mes yeux, est le refus d'engager le débat, au Sénat, haut lieu historique de l'échange républicain.

Cette posture ne peut que confirmer que vous-mêmes, vous êtes conscients de la faiblesse de votre argumentation.

Plus grave encore, votre attitude ne peut que dénaturer le rôle, pourtant essentiel pour les libertés, du bicaméralisme. Le Sénat a vocation à améliorer les textes et non à renvoyer le débat uniquement à l'Assemblée Nationale.

Etes- vous conscients que vous creusez vous-mêmes la tombe de cette instance démocratique par excellence ?

Ceci étant, sur le fond, c'est le deuxième point de mon intervention, je tiens à souligner, mes Chers Collègues, le caractère souhaitable, nécessaire et indispensable de cette PPL.

En effet, son objectif principal est de compléter l'arsenal des structures existantes à ce jour. Mais le dispositif comporte également un élément essentiel car il propose à travers un important volet éducatif, décidé, choisi et contrôlé par les magistrats eux-mêmes, de transmettre à ces jeunes, en rupture, des notions qui sont fondamentales au bon fonctionnement de la société.

La citoyenneté, le respect de la règle collective, de l'autorité, le sens de l'effort et la récompense du mérite, sont des valeurs que nous devons absolument remettre à l'ordre du jour pour ces mineurs en déshérence.

Telle est notre conception de la gestion de la Cité.

Quant aux arguments évoqués par la rapporteure de la commission des lois, j'ai le regret de dire qu'ils sont aussi virtuels qu'inopérants. Ils confirment en fait, la volonté politique de refuser le débat.

En effet, contrairement à ce qui a été dit, la loi est nécessaire pour confier une nouvelle mission à l'EPIDE, pour consacrer l'existence de ces centres et pour fixer clairement les modalités de recueil du consentement du mineur concerné car, le service citoyen exigera un travail de sa part.

Enfin, s'agissant de la critique concernant les 8 millions d'euros nécessaires, je rappelle, comme vient de l'indiquer à nouveau le Garde des Sceaux, que les arbitrages nécessaires seront faits à l'intérieur de chaque ministère.

Mes chers Collègues, les arguments tendant à opposer à nouveau la question préalable ne sont donc pas sérieux.

En conséquence, je voterai contre la question préalable car j'estime cette PPL indispensable.